



Monsieur Fernand Etgen  
Président de la Chambre des Députés

Luxembourg, le 30 avril 2020

Concerne : Demande de convocation

Monsieur le Président,

Conformément à l'article 23 (3) du Règlement de la Chambre des Députés, notre groupe politique souhaiterait voir convoquer une réunion jointe de la Commission des Affaires étrangères et européennes, de la Commission de la Sécurité intérieure et de celle relative à la Grande Région en présence de Madame et Messieurs les Ministres concernés ainsi que celle de Monsieur le Premier Ministre, Ministre d'Etat.

Cette réunion aura pour objet de discuter de **l'évolution du dossier des contrôles aux frontières avec nos pays voisins.**

La France a informé début avril la Commission européenne de sa volonté de prolonger ses contrôles aux frontières jusqu' à la fin octobre e.a. dans le cadre de la lutte contre la pandémie Covid-19. La France déroge ainsi depuis les attentats terroristes de novembre 2015 aux règles de la libre circulation dans l'espace Schengen.

Les autorités allemandes ont également fermé leurs frontières voire introduit des contrôles aux frontières de leur pays dans le cadre de la pandémie Covid-19. En principe, les contrôles devraient être levés le 4 mai prochain, mais le Ministre de l'Intérieur allemand vient d'annoncer que la fermeture des frontières , et partant le maintien des contrôles, pourraient être à nouveau prolongés.

Les frontières avec la Belgique sont aussi soumises à des contrôles stricts depuis le début de la pandémie et aucune date de levée des contrôles aux frontières n'a été avancée jusqu'à présent .

Ces contrôles, outre à rendre la vie des travailleurs frontaliers particulièrement pénible, fragilisent l'esprit même de l'idée de l'intégration européenne. Il est rappelé que le principe de la libre circulation constitue l'un des plus grand succès de l'Europe, et que sans ce principe, la construction européenne n'aurait pas la même envergure que celle que nous connaissons aujourd'hui.

Ces contrôles mettent également, et surtout, à mal l'idée de la coopération transfrontalière que représente la Grande Région. Au-delà, ils sont difficilement compréhensibles. En effet, alors que nos pays voisins envisagent le retour à la « normale », il serait plus logique de prévoir une réouverture des frontières que de maintenir celles-ci fermées voire soumises à des contrôles .

Il résulte de ce qui précède qu'un tour de table avec les responsables gouvernementaux et les membres des commissions concernées serait opportun.

Nous vous prions dès lors de transmettre la présente demande aux Présidents des commissions concernées afin qu'elle puisse être évoquée lors de la prochaine réunion desdites commissions conformément à l'article 24 (1) du Règlement de la Chambre des Députés respectivement afin que les présidents des commissions précitées puissent conformément à l'article 23 (2) du Règlement de la Chambre convoquer une réunion jointe.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de notre parfaite considération.



Martine Hansen  
Présidente du groupe politique CSV



Marc Spautz  
Député